

Planning 2022 des groupes de parole et des formations pour les aidants

GROUPES DE PAROLE : 10 séances (1 par mois) de Janvier / Février à Décembre 2022 :

- | | |
|--|----------|
| 1. Familles - Mercredi de 18h30 à 20h | Grenoble |
| 2. Familles pour les territoires éloignés - Jeudi de 18h à 19h30 en visio | Grenoble |
| 3. Frères et Sœurs : Lundi de 18h30 à 20h | Grenoble |
| 4. Grands-parents : Construction en cours | Grenoble |
| 5. Familles Groupe ouvert en Automne / 2 séances / 2 groupes | Grenoble |
| 6. Familles / Nord Isère : Lundi de 18h30 à 20h | Bourgoin |
| 7. Familles / Isère Rhodanienne : Mercredi de 18h à 19h30 | Vienne |

JANVIER : **Journée d'information sur les troubles psychiques** - Samedi 29 Janvier Bourgoin

MARS : **Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie** - Samedi 5 Mars Bourgoin
Ateliers PROSPECT - Samedis 12, 19 et dimanche 20 Mars Bourgoin
Ateliers FOVEA - Méditation VITTOZ : 8 séances Grenoble
Journée d'information sur les troubles psychiques - Samedi 26 Mars Grenoble

AVRIL : **Journée d'information sur les troubles psychiques** - Samedi 2 Avril Crolles

MAI : **Mieux Communiquer avec son proche bipolaire** - Samedis 14 et 21 Mai Grenoble
Journée d'information sur la dépression résistante - Vendredi 13 Mai Grenoble

JUIN : Inscription **PROFAMILLE** / avec le C3R / fin Juin / pour démarrer en Septembre Grenoble

JUILLET : **Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie** – Samedi 9 Juillet Grenoble

SEPTEMBRE : **Groupes de Parole ouverts** - fin Septembre à début Décembre Bourgoin, Vienne, Grenoble

OCTOBRE : **Journée d'information sur les troubles psychiques** - Samedi 2 octobre Voiron
Ateliers PROSPECT - Samedis 8, 15 et dimanche 16 octobre Grenoble
Journée d'information sur la dépression résistante - Vendredi 14 octobre Grenoble

NOVEMBRE : **Journée d'information sur les troubles psychiques** - Samedi 19 novembre Vienne
Journée Troubles du Comportement de l'enfant et de l'adolescent - Sam 26 Novembre Grenoble

Rencontres du CDI Grenoble : Chaque 2^{ème} **JEUDI** du mois, de 17h30 à 19h30